



COMMUNIQUÉ DU MAIRE N°47
INFORMATIONS CORONAVIRUS COVID 19
VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

Vu la situation sur le Loiret qui est en zone d'alerte : circulation active du virus depuis quelques jours, nous souhaitons vous informer de la situation à Montargis.

Le CHAM (Centre Hospitalier de l'Agglomération de Montargoise) a actuellement 8 patients hospitalisés en zone Covid et aucun en réanimation. Le nombre de décès au CHAM lié au Covid n'a pas évolué depuis la sortie du confinement (20 décès).

Situation des 3 EHPAD privés de Montargis (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) :

La Boisserie : rien à signaler

Les Rives du Puisseaux : rien à signaler

Notre Foyer : rien à signaler

La situation dans les écoles de Montargis : hormis l'école Jean Moulin avec 1 cas positif sur un élève qui est à domicile pour 7 jours, la situation est normale dans les groupes scolaires de Montargis. Nous avons à ce jour 1520 élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, 100 de plus que l'année dernière, avec 800 élèves fréquentant les cantines scolaires.

École des Roseaux : Rien à signaler

Dans les 2 crèches municipales, sur les 100 berceaux, aucun cas n'est à signaler, ainsi qu'à la halte-garderie sur les 15 places d'accueil.

Concernant les lycées et collèges de la ville :

Collège du Chinchon : quelques suspicions en attente de résultats de tests

Collège du Grand Clos : 17 élèves en attente de résultat de tests

Lycée en Forêt : 1 classe de BTS mise en retrait avec 4 cas positifs et enseignement à distance via le CNED le temps nécessaire

Lycée Jeannette Verdier : rien à signaler

CFA : 1 suspicion en attente de résultats de tests

Groupe scolaire Saint Louis : 2 cas en attente de résultats des tests

Pour mémoire, le total des décès enregistrés à l'état civil de Montargis du 1^{er} janvier au 31 août de chaque année depuis 2017 jusqu'à 2020 est de : 2017 : 71, 2018 : 69, 2019 : 76, 2020 : 77.

Il apparait donc que le nombre de décès liés au Covid ne semble pas être significatif pour notre ville.

Il est rappelé que la population doit porter le masque le samedi matin de 8h à 13h sur le marché Place de la République, ainsi que tous les jours dans le quartier de la Pêcherie de 17h à minuit (arrêté préfectoral).

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans les commerces et établissements recevant du public.

Par arrêté préfectoral, dès le lundi 28 septembre 2020, et pour une durée de 15 jours, les fêtes (mariages, tombolas, événements associatifs, fêtes d'anniversaire, communions...) organisées dans les établissements recevant du public seront limitées à 30 personnes. Les salles polyvalentes, les salles des fêtes et autres établissements recevant ce type d'événements devront respecter cette jauge.

Pour votre sécurité, respecter les gestes barrières : port du masque, distanciation sociale, lavage ou désinfection des mains, saluer sans serrer la main, arrêter les embrassades.

Benoît DIGEON
Maire de Montargis

